

**Procès-verbal de la 3^e réunion 2020-2021 de la commission des études
25 novembre 2020 à 13 h 30 par vidéoconférence**

PERSONNES PRÉSENTES

- M. Jean-François Benny
- M. Médéric Chalifour (étudiant préuniversitaire)
- Mme Éliane Chaput
- M. Raphaël Desroches
- Mme Suzie Dufresne
- Mme Isabelle Gagnon
- M. Nicolas Gagnon
- M. Bruno Gariépy
- Mme Martine Haché
- Mme Renée Gaudet
- Mme Anne Huard
- Mme Josianne Lafrance
- Mme Nancy Pelletier
- M. Sylvain Riendeau
- Mme Chantal Riopel
- Mme Julye Vézina

À NOMMER

- Élu sans spécification de leur provenance (à nommer)
- Étudiant ou étudiante technique (à nommer)

OBSERVATRICE

- Mme Judith Latendresse

INVITÉS

- Mme Daphné-Rebecca Arbour
- Mme Anaëlle Dubuc (lien vidéo)
- Mme Marilène Poitras
- M. Martin Richard

SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

- Mme Céline Dessureault

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la 2^e réunion 2020-2021 de la commission des études tenue le mercredi 23 septembre 2020 et suites; (documents joints);
4. Arts, lettres et communication Option langues (500.AL) :
(document joint) Mme Anaëlle Dubuc, Mme Josianne Lafrance et Mme Marilène Poitras;
 - 4.1. Avis sur le rapport d'actualisation;
 - 4.2. Avis sur des modifications apportées au cahier de programme;
 - 4.3. Avis sur des modifications apportées à la grille du double DEC Musique-Arts, lettres et communication Option langues (500.11);
5. Avis sur des modifications apportées aux descriptifs de cours (grille 13R4A, 13R4B) du programme Techniques d'éducation spécialisée 351.A0;
(document joint) M. Bruno Gariépy, Mme Daphné-Rebecca Arbour et M. Martin Richard;
6. Session Hiver 2021 :
 - 6.1. Avis sur les modifications apportées au calendrier scolaire H2021 (COVID-19)
(document joint) M. Sylvain Riendeau et M. Nicolas Forest;
 - 6.2. Avis sur le renouvellement des amendements à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA);
(document joint) Mme Josianne Lafrance;
 - 6.3. Présentation des *Balises pour l'organisation des activités à distance et en mode hybride pour la session H2021*;
(document joint) Mme Josianne Lafrance;
 - 6.4. COVID-19 : Discussion;
M. Sylvain Riendeau;

7. Avis sur l'abrogation de la Politique institutionnelle relative à la présence aux cours des étudiants et étudiantes; (document joint) M. Sylvain Riendeau;
 8. Avis sur des modifications apportées à la Politique sur la conduite responsable de la recherche; (document joint) M. Dominic Leblanc;
 9. Avis sur l'AEC de perfectionnement en trouble du spectre de l'autisme; (document joint) Mme Judith Latendresse et M. Dominic Leblanc;
 10. Plan de travail du Service de la formation continue : (documents joints) Mme Judith Latendresse
 - 10.1. Présentation du *Bilan du plan de travail de la formation continue 2019-2020*;
 - 10.2. Présentation du *Plan de travail de la formation continue 2020-2021*;
 11. Discussion sur la thématique de la journée pédagogique (vos suggestions seront demandées) Mme Isabelle Gagnon et Mme Josianne Lafrance;
 12. Information :
 - 12.1. DEC en pharmacie; M. Sylvain Riendeau;
 13. Dépôt :
 - 13.1. Projet de calendrier scolaire 2021-2022;
 - 13.2. Bilans 2019-2020 et plans de travail 2020-2021 : (documents joints)
 - 13.2.1. Internationalisation de la formation (international, interculturel, questions autochtones);
 - 13.2.2. Recherche;
 - 13.2.3. Centre d'innovation bioalimentaire horticole et environnemental Bio.Enviro.In;
 - 13.2.4. Bibliothèque;
 - 13.2.5. Programme d'accueil et d'insertion professionnelle des nouveaux enseignants et nouvelles enseignantes;
 - 13.2.6. Valorisation de la langue française (aucun document : travaux reportés);
 14. Points statutaires :
 - 14.1. Aide à la réussite;
 - 14.1.1. Semaine de la réussite;
 - 14.1.2. Ma réussite à Joliette
 - 14.1.3. Chantier sur la réussite du MEES.
 15. Divers;
 16. Levée de l'assemblée.
-

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;

Les membres présents forment le quorum. Mme Renée Gaudet déclare la séance ouverte.

Nouvelle nomination : M. Médéric Chalifour, étudiant représentant les programmes préuniversitaires.

2. Adoption de l'ordre du jour;

CDEJ-201125-01 Il est proposé par Mme Isabelle Gagnon appuyé par M. Raphaël Desroches d'adopter l'ordre du jour tel quel.

Adopté à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de la 2^e réunion 2020-2021 de la commission des études tenue le mercredi 23 septembre 2020 et suites; (documents joints);

CDEJ-201125-02 Il est proposé par Mme Nancy Pelletier appuyé par Mme Suzie Dufresne d'adopter le procès-verbal de la 2^e réunion 2020-2021 de la commission des études tenue le mercredi 23 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité

4. Arts, lettres et communication Option langues (500.AL) :

(document joint) Mme Anaëlle Dubuc (virtuel), Mme Josianne Lafrance et Mme Marilène Poitras;

4.1. Avis sur le rapport d'actualisation;

4.2. Avis sur des modifications apportées au cahier de programme;

4.3. Avis sur des modifications apportées à la grille du double DEC Musique-Arts, lettres et communication Option langues (500.11);

Mme Josianne Lafrance nous informe que Mme Anaëlle Dubuc ne pouvant être présente aujourd'hui, un lien vidéo de sa présentation est partagé aux membres.

Les modifications apportées concernent seulement l'option Langues du programme.

Historique du programme :

- Nouvelle version du programme à l'automne 2014;
- Rapport final d'implantation déposé en 2017-2018;
- Actualisation en mode vigie (an 3) en 2020-2021.

Constat issu du rapport final d'implantation (2017-2018) :

Le cours Diversité culturelle, porté par la discipline contributive Sociologie, soulève des interrogations quant aux objectifs d'apprentissage (niveaux taxonomiques) et aux contenus abordés. Les étudiants et étudiantes ne perçoivent pas l'utilité des contenus vus dans ce cours et croient qu'il existe une disparité entre le titre et le contenu du cours.

Recommandation en lien avec ce constat (2017-2018) :

Modifier, en collaboration avec la discipline de Sociologie, le descriptif de cours correspondant à l'approche sociologique de la diversité culturelle, tel qu'explicité dans le devis ministériel (voir la compétence 054T) et en fonction de l'approche programme.

Proposition adoptée par le comité de programme :

« Le comité de programme a discuté de la recommandation à différentes occasions. Lors de la rencontre du CPRL du 16 décembre 2019, les membres adoptent à majorité les deux propositions suivantes : « que la compétence 054T (Apprécier la diversité culturelle contemporaine) du programme d'Arts, lettres et communication Option Langues ne soit plus prise en charge par la discipline de sociologie » et « que la compétence 054T (Apprécier la diversité culturelle contemporaine) soit prise en charge par le département d'Anglais et langues modernes ».

Démarches d'actualisation / Étapes de consultation :

- Service de l'organisation et du cheminement scolaire;
- Consultation des étudiants et étudiantes;
- Consultation des départements de la formation spécifique.

Les éléments du cahier de programme ont été mis à jour (en rouge dans le cahier de programme) :

- Grille de cours, page 11 : numéro de la grille; code du cours; préalables;
- Descriptif de cours, page 17 : code du cours; texte du descriptif;
- Tableaux de correspondance des cours, pages 26 et 29 : code du cours;
- Liste des préalables, page 32 : code du cours;
- Parcours pour l'atteinte des compétences, page 35 : code du cours.

Précisions sur la modification d'un préalable du cours Héritage et enjeux culturels nationaux 604-E23-JO :

- En raison de la modification des objectifs d'apprentissage et des contenus abordés dans la nouvelle version du cours Diversité culturelle, il est recommandé que ce cours devienne un préalable relatif au cours Héritage et enjeux culturels nationaux.

Des modifications ont été apportées à la grille de cours Double DEC en Arts lettres et communication - Option Langues et Musique.

Mme Marilène Poitras nous présente le descriptif de cours du cours Diversité culturelle 502-L13-JO.

Cheminement du dossier :

3 novembre 2020	Adoption au comité de programme
11 novembre 2020	Adoption au comité de gestion pédagogique
25 novembre 2020	Présentation à la commission des études pour avis
26 novembre 2020	Présentation au conseil d'établissement pour adoption

Précisions apportées à la suite des questionnements des membres :

- Concernant la formulation de personne immigrante versus personne issue de l'immigration : la réflexion a été faite (issue de l'immigration pourrait être une personne de 2^e ou de 3^e génération).

CDEJ-201125-03 Il est proposé par M. Jean-François Benny appuyé par Mme Suzie Dufresne de donner un avis favorable et de faire une recommandation au conseil d'établissement sur le rapport d'actualisation;

Adopté à l'unanimité.

CDEJ-201125-04 Il est proposé par Mme Nancy Pelletier appuyé par Mme Suzie Dufresne de donner un avis favorable et de faire une recommandation au conseil d'établissement sur des modifications apportées au cahier de programme;

Adopté à l'unanimité.

CDEJ-201125-05 Il est proposé par Mme Suzie Dufresne appuyé par Mme Nancy Pelletier de donner un avis favorable et de faire une recommandation au conseil d'établissement sur des modifications apportées à la grille du double DEC Musique-Arts, lettres et communication Option langues (500.11);

Adopté à l'unanimité.

5. Avis sur des modifications apportées aux descriptifs de cours (grille 13R4A, 13R4B) du programme Techniques d'éducation spécialisée 351.A0; (document joint) M. Bruno Gariépy, Mme Daphné-Rebecca Arbour et M. Martin Richard;

Mme Daphné-Rebecca Arbour nous indique que le département de Techniques d'éducation spécialisée propose une nouvelle formulation des descriptifs de cours de la grille actuelle. Aucun changement n'a été apporté au reste de la documentation du programme.

Mme Daphnée Rébecca Arbour nous présente les modifications apportées aux descriptifs de cours. Les modifications visent à accroître la cohérence avec le profil de sortie, le logigramme de compétences et les plans-cadres de cours.

Cheminement du dossier :

23 janvier 2020	Adoption au comité de programme
11 novembre 2020	Adoption au comité de gestion pédagogique
25 novembre 2020	Présentation à la commission des études pour avis
26 novembre 2020	Présentation au conseil d'établissement pour avis

CDEJ-201125-06 Il est proposé par Mme Jylve Vézina appuyé par M. Raphaël Desroches de donner un avis favorable et de faire une recommandation au conseil d'établissement sur des modifications apportées aux descriptifs de cours (grille 13R4A, 13R4B) du programme Techniques d'éducation spécialisée 351.A0.

Adopté à l'unanimité.

6. Session Hiver 2021 :

6.1. Avis sur les modifications apportées au calendrier scolaire H2021 (COVID-19) (document joint) M. Sylvain Riendeau et M. Nicolas Forest;

Correction :

Erreur de date dans le calendrier : il y a deux 8 avril; le 2^e 8 avril doit être un 15 avril.

M. Sylvain Riendeau nous informe que deux versions de calendrier scolaire Hiver 2021 présentant une répartition différente des semaines d'évaluation ont été proposés aux enseignants et enseignantes du collège. À la suite d'un sondage et de travaux menés par le comité de travail ad hoc¹ pour discuter de la session hiver 2021, la version 1 (deux blocs d'évaluation de deux semaines consécutives) a été retenue.

Faits saillants :

- Le mode synchrone est privilégié;
- Deux périodes d'évaluation en présentiel sont prévues;
- Ce calendrier permet d'avoir un contact en synchrone plus fréquent avec les étudiants et étudiantes.

Précisions apportées à la suite des questionnements des membres :

- Même si la région n'est plus en zone rouge, et ce pour éviter de devoir recadrer les étudiants et les étudiantes, le plan de match est de rester en formation à distance jusqu'à la fin de la session.
- On souligne que le calendrier est de beaucoup supérieur à celui de la présente session. Il est clair, précis, facile à suivre pour tous. Des semaines complètes, c'est beaucoup plus simple. Les deux semaines de relâche seront bénéfiques pour tous.
- On rappelle que les gens doivent respecter leur horaire de cours.
- Le MEES a levé la consigne du pourcentage d'occupation. La distanciation de deux mètres et le port du masque doivent être respectés. Également, en zone rouge, seuls les cours nécessitant des installations et les évaluations pourront être réalisés en présence, ce qui diminuera la présence dans le collège.
- La possibilité d'offrir des cours en mode synchrone chaque semaine aura pour conséquence que certains étudiants et étudiantes n'auront pas le temps de retourner à la maison après un cours en présence pour suivre un cours à distance en temps réel. Ceux-ci pourront rester au collège pour suivre leurs cours.
- Le contact avec l'enseignant ou l'enseignante est essentiel. Les étudiantes et étudiants ont besoin d'être stimulés et motivés.

CDEJ-201125-07 **Il est proposé par Mme Julye Vézina appuyé par Mme Anne Huard de donner un avis favorable et de faire une recommandation au conseil d'établissement sur les modifications apportées au calendrier scolaire H2021 (COVID-19).**

Adopté à l'unanimité.

6.2. Avis sur le renouvellement des amendements à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA); (document joint) Mme Josianne Lafrance;

Mme Josianne Lafrance nous indique que la semaine dernière le Collège a reçu les *Assouplissements prévus au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) pour la session d'hiver 2021*.

Mme Josianne Lafrance présente les amendements à la PIEA qui sont identiques à ceux de l'automne.

¹ Membres du comité : Daphné-Rebecca Arbour, Nicolas Forest, Renée Gaudet, Adam L'Archevêque Gaudet, Sylvain Riendeau.

Précisions apportées à la suite des questionnements des membres :

- 8.3 Délais de corrections² : On aimerait remettre l'amendement à cet article, *si possible*, comme il avait été inscrit à la session d'hiver 2020.
Le délai de correction est difficile à respecter. La correction à l'écran demande beaucoup plus de manipulation.
- Mme Josianne Lafrance en prend note et ajoute qu'une réflexion sera faite pour essayer de voir comment on peut gagner en efficacité.
- Article 17 : IN *Le collège peut accorder un incomplet aux étudiants qui sont dans l'impossibilité de terminer leurs études en raison de la COVID-19, et ce, sans autre justification...*
On précise qu'il faut que ce soit une raison COVID-19. On a choisi de ne pas avoir une posture trop définie pour nous donner une latitude. Si on l'attribue à la COVID-19, on n'a pas besoin de billet médical, etc. Habituellement, un IN doit être justifié au MEES. Ils ont ajouté COVID pour alléger la reddition de compte.
On s'inquiète du fait que d'un cégep à l'autre les façons de faire varient énormément, ce qui pose une question d'équité pour les étudiants et étudiantes.
- 8.5 : Remise des évaluations : *L'enseignant ou l'enseignante peut choisir de remettre certains travaux plus volumineux sur demande seulement. Dans ce cas, l'information doit être consignée au plan de cours.*
On souligne l'importance pour les étudiantes et étudiants d'avoir une rétroaction pour pouvoir cheminer. Les étudiantes et étudiants doivent être avisés qu'ils peuvent avoir accès à leurs travaux. Les enseignants et enseignantes pourront remettre les travaux volumineux directement aux étudiants et étudiantes qui le demande, sur rendez-vous, puisque les lieux demeurent accessibles.

CDEJ-201125-08 Il est proposé par M. Nicolas Gagnon appuyé par Mme Nancy Pelletier de donner un avis favorable et de faire une recommandation au conseil d'établissement sur le renouvellement des amendements à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Adopté à l'unanimité.

6.3. Présentation des *Balises pour l'organisation des activités à distance et en mode hybride pour la session H2021*; (document joint) Mme Josianne Lafrance;

Mme Josianne Lafrance nous présente les balises. Elle précise qu'on a choisi de conserver le même format que pour les deux sessions précédentes.

Mme Josianne Lafrance nous présente les modifications qui sont peu nombreuses.

Un avis de la direction concernant l'utilisation de la caméra durant les cours et les évaluations à distance a été envoyé aux membres du personnel enseignant le 17 novembre 2020. Des extraits de cet avis ont été ajoutés aux balises.

Précisions apportées à la suite des questionnements des membres :

- 1.4.4, *Les cours se déroulant à distance peuvent être donnés en mode synchrone et asynchrone lors des semaines vertes et bleues. Lorsque les cours sont donnés en mode synchrone, les étudiants et étudiantes qui n'auront pas suffisamment de temps pour retourner à la maison pourront suivre leurs cours au collège dans les espaces qui leur seront désignés.*
Il est important de prévoir un ordinateur pour les étudiants et étudiantes qui en ont besoin.
- 2.1, *Plusieurs cours seront offerts uniquement à distance à la session d'hiver 2021. Pour ces cours, afin d'augmenter la motivation et la réussite des étudiants et étudiantes, un minimum hebdomadaire d'activités d'enseignement en mode synchrone est requis.*
On souligne l'importance pour les étudiants et étudiantes d'avoir un minimum d'enseignement en temps réel. D'ailleurs, l'état de situation de l'enseignement à distance de la Fédération étudiante collégiale du Québec recommande entre autres *L'établissement d'un standard minimal en termes d'enseignement présentiel.*

² Article 8.3, *Délais de correction* : Les délais de correction et de transmission des différents éléments d'évaluation doivent être les plus brefs possible; les étudiantes et les étudiants doivent être avisés des délais de correction prévus, lesquels ne doivent pas excéder deux semaines ou être disponibles lors de la première rencontre après l'évaluation s'il s'est écoulé plus de deux semaines entre le moment de l'évaluation et cette rencontre.

On ne peut pas faire beaucoup plus que ce que l'on fait déjà pour respecter les consignes du gouvernement. Pour compenser, on a choisi de mettre plus de modes synchrones.

- 5.3 : mesures d'accommodement des étudiants et étudiantes et pédagogie inclusive :
On témoigne que les évaluations en ligne prennent plus de temps à réaliser de manière générale. On souligne qu'il pourrait être opportun de donner encore plus de temps que d'habitude à tous les étudiants et étudiantes, en plus du temps supplémentaire pour ceux et celles qui y ont droit.
- 8. Pédagogie et technopédagogie : Le regroupement étudiant prévoit faire un sondage pour connaître les préférences des étudiants et étudiantes. Le but du sondage est d'informer les membres du personnel enseignant. On souligne l'importance d'être prudent dans la formulation du sondage. LÉA est incontournable et Moodle est très utilisé au CRLJ. On ne souhaite pas ajouter des plateformes officielles. Le sondage pourrait cibler ce que l'on offre déjà. On ne souhaite pas créer des attentes.
- 11.1.1, *Le port du couvre-visage est obligatoire dans les classes et dans les laboratoires. Les étudiants et étudiantes peuvent retirer leur couvre-visage uniquement lorsqu'ils sont assis et à 2 mètres de distance.* :
La distanciation de deux mètres n'étant pas établis dans les classes, le couvre visage doit être porté (faire un rappel qu'il faut porter le masque en classe et sur les terrains du collège où il n'y a pas le deux mètres).
- 2.2, Disponibilité enseignante : Une enseignante ou un enseignant pourrait contacter ses étudiants et étudiantes par téléphone, mais il est important d'avoir un minimum de contact visuel par téléconférence chaque semaine lorsque les cours sont offerts en ligne uniquement.
- 4.3, *La séparation des sous-groupes* : La distribution par ordre alphabétique n'est pas égale à travers les groupes ce qui peut être compliqué pour certains étudiants et étudiantes. On a essayé de toutes les façons possibles et cette façon de faire était la mieux. Il y a trop de parcours atypiques pour pouvoir faire autrement.
- Skytech : Chaque session, il y a des pannes en début de session. Avec l'expérience en mode d'enseignement à distance, on souhaite que pour la prochaine session cela se passe mieux.

Modification :

- 3.1 : *Les activités offertes en présence doivent être conformes aux balises de formation régionales (courriel reçu le 4 novembre 2020)*
Ajouter le courriel en annexe ou mettre un hyperlien.
- Dans les futures communications aux étudiants et étudiantes, ajouter un paragraphe sur l'importance d'ouvrir les caméras quand c'est possible.
- 7, Plan de cours :
 - Ajouter un paragraphe concernant l'ouverture des caméras;
 - Canevas plan de cours : trouver une façon pour le repérer plus facilement sur Moodle.

6.4. COVID-19 : Discussion; M. Sylvain Riendeau

M. Sylvain Riendeau nous indique que bien que les informations nous arrivent à la dernière minute, on essaie de vous donner les informations le plus rapidement possible.

Épreuve uniforme de français (EUF) : la passation de l'épreuve est annulée cet automne. La notification sera enlevée dans le calendrier d'évènement.

Quarantaine à partir du 17 décembre 2020 : Des évaluations étaient prévues jusqu'au 21 décembre. Notre position devra être révisée.

**7. Avis sur l'abrogation de la Politique institutionnelle relative à la présence aux cours des étudiants et étudiantes;
(document joint) M. Sylvain Riendeau;**

M. Sylvain Riendeau nous informe que considérant que le Politique institutionnelle relative à la présence aux cours des étudiants et étudiantes adoptée le 3 février 2000 et révisée le 21 août 2003 n'est plus applicable, le Collège souhaite abroger cette politique.

Cheminement du dossier :

7 octobre 2020	Adoption au comité de direction
11 novembre 2020	Adoption au comité de gestion pédagogique
25 novembre 2020	Présentation à la commission des études pour avis
26 novembre 2020	Présentation au conseil d'établissement pour avis

CDEJ-201125-09 Il est proposé par Mme Éliane Chaput appuyé par Mme Nancy Pelletier de donner un avis favorable et de faire une recommandation au conseil d'établissement sur l'abrogation de la Politique institutionnelle relative à la présence aux cours des étudiants et étudiantes.

Adopté à l'unanimité.

**8. Avis sur des modifications apportées à la Politique sur la conduite responsable de la recherche;
(document joint) M. Dominic Leblanc;**

M. Dominic Leblanc nous indique qu'afin d'être éligibles à des subventions de recherche des organismes subventionnaires fédéraux, les établissements d'enseignement doivent se doter d'une politique relative à la conduite responsable de la recherche. Cette politique doit notamment définir les normes de conduite attendues en matière de recherche, préciser les inconvénients et les manquements et prévoir une procédure de gestion et traitement des plaintes. En 2016, le Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche, le document sur lequel doivent s'appuyer les établissements pour élaborer leur propre politique, a fait l'objet de modifications. Afin de s'arrimer à celles-ci, le Cégep régional de Lanaudière procède à la révision de la Politique sur la conduite responsable de la recherche.

M. Dominic Leblanc ajoute que très peu de modifications nous touchent. La principale modification est que maintenant les plaignants sont anonymes.

CHEMINEMENT DU DOSSIER :

11 novembre 2020	Adoption au comité de gestion pédagogique
25 novembre 2020	Présenté à la commission des études collège constituant de Joliette pour avis
26 novembre 2020	Présenté au conseil d'établissement du collège constituant de Joliette pour adoption

Autres instances :

3 novembre 2020	Commission des études du collège constituant de L'Assomption
11 novembre 2020	Commission des études du collège constituant de Terrebonne
23 novembre 2020	Conseil d'établissement collège constituant de Terrebonne
25 novembre 2020	Commission des études du collège constituant de Terrebonne
25 novembre 2020	Conseil d'établissement du collège constituant de L'Assomption

CDEJ-201125-10 Il est proposé par Mme Anne Huard appuyé par Mme Julye Vézina de donner un avis favorable et de faire une recommandation au conseil d'établissement sur des modifications apportées à la Politique sur la conduite responsable de la recherche.

Adopté à l'unanimité.

**9. Avis sur l’AEC de perfectionnement en trouble du spectre de l’autisme;
(document joint) Mme Judith Latendresse et M. Dominic Leblanc;**

M. Dominic Leblanc nous informe que les résultats de plusieurs études récentes permettent de mettre en lumière pour quelles raisons l’expertise en matière du trouble de spectre de l’autisme se doit d’être développé :

- La prévalence du trouble du spectre de l’autisme augmente chaque année au Québec depuis 2000.
- Le trouble du spectre de l’autisme est le handicap le plus répandu dans le milieu scolaire et constitue le handicap dont la hausse est la plus marquée dans le milieu scolaire.
- Les personnes atteintes du trouble du spectre de l’autisme sont souvent intégrées dans des classes ordinaires et les enseignants ont besoin de soutien

Le DEC souche est Techniques d’éducation spécialisée. Il s’agit d’une formation de perfectionnement. Les candidats et candidates à ce programme de spécialisation pourront être, entre autres, des diplômés du programme *Techniques d’éducation spécialisée, Techniques d’éducation à l’enfance* et *Techniques de travail social*.

Le Cégep de Valleyfield est responsable et propriétaire d’une attestation d’études collégiales de perfectionnement en trouble du spectre de l’autisme. Ce programme est actuellement partagé avec le Cégep de Saint-Hyacinthe. Il est recommandé d’acquiescer ce programme. Cela permettrait de dispenser la formation rapidement, en ayant accès à une formation déjà disponible et à jour.

CHEMINEMENT DU DOSSIER :

30 septembre 2020	Avis favorable du département d’éducation spécialisée
10 novembre 2020	Avis favorable du comité de programme de Techniques d’éducation spécialisée
11 novembre 2020	Avis favorable du comité de gestion pédagogique
25 novembre 2020	Présentation à la commission des études pour avis
26 novembre 2020	Présentation au conseil d’établissement pour adoption

Précisions apportées à la suite des questionnements des membres :

- La prochaine cohorte serait à distance, mais éventuellement l’AEC pourrait être offert en mode hybride (4 cours théoriques, 1 cours projet intégrateur);
- S’adresse à des gens en emploi (ne s’adresse pas aux parents).

CDEJ-201125-11 **Il est proposé par Mme Julye Vézina appuyé par Mme Anne Huard de donner un avis favorable au conseil d’établissement afin que le Service de la formation continue acquiesce et dispense l’attestation d’études collégiales de perfectionnement Trouble du spectre de l’autisme (JNC.1H) du Cégep de Valleyfield. Il est résolu que ce programme relève du programme souche Techniques d’éducation spécialisée.**

Adopté à l’unanimité.

**10 Plan de travail du Service de la formation continue :
(documents joints) Mme Judith Latendresse**

10.1 Présentation du *Bilan du plan de travail de la formation continue 2019-2020*;

Mme Judith Latendresse, directrice adjointe, Formation continue et services aux entreprises présente le Bilan du plan de travail de la formation continue 2019-2020.

Faits saillants :

- Malgré la pandémie le bilan n’a pas été bouleversé;
- AEC :
 - Notre priorité est de consolider le fonctionnement des services d’aide aux étudiants et étudiantes. Nous souhaitons améliorer la communication entre les différents services;
 - Beaucoup d’AEC sont développés à Joliette : Domotique agricole (début A2021), Inspection bâtiment déploiement H2021 départ A2021, Trouble du spectre de l’autisme (TSA);
- Le mode recrutement a été revu à cause de la pandémie;
- Tous les cours sont maintenant en ligne;
- Les inscriptions se font maintenant via le SRAM;

- Les cours d'été ont été offerts malgré la pandémie (500 étudiants et étudiantes);
- RAC : on travaille à l'informatisation du processus;
- TIC : un conseiller pédagogique (M. Jean Perron) est dédié uniquement aux TICs. Beaucoup de travail de fond à faire.

10.2 Présentation du *Plan de travail de la formation continue 2020-2021*;

Mme Judith Latendresse présente le Plan de travail de la formation continue 2020-2021.

Faits saillants :

- Bonifier les AEC ;
- Donner plus de formation pour les membres du personnel enseignant et adapter nos paradigmes pour l'enseignement à distance;
- Réviser partiellement l'AEC Gestion agricole;
- RAC : admissions via le SRAM, implantation des outils et plateforme numérique.
- La gestion complète des cours d'été sera faite par la formation continue.

11. Discussion sur la thématique de la journée pédagogique (vos suggestions seront demandées)

Mme Isabelle Gagnon et Mme Josianne Lafrance;

Mme Josianne Lafrance nous indique que lors de la réunion de la commission des études les membres ont demandé que l'atelier sur la planification de l'enseignement soit offert à la fin de la session. La formation sera donc en décembre;

Sujets pour la journée pédagogique (quatre moments différents, afin de pouvoir suivre les quatre formations) :

- Détresse psychologie mieux s'outiller pour aider les étudiants et étudiantes;
- Introduction sur l'évaluation des apprentissages (débutant) – reprise de l'atelier offert cette session;
- Évaluation des apprentissages (avancé);
- Rétroaction numérique et correction.

Précisions apportées à la suite des questionnements des membres :

- Les ateliers se dérouleront la même journée : atelier de 45 minutes avec une période de questions de 30 minutes, deux ateliers le matin, deux ateliers en après-midi;
- Une participation est obligatoire (au choix de chaque enseignant et enseignante), les trois autres sont facultatives;

Les suggestions sur les besoins de formation peuvent être transmises en tout temps à Mme Anaëlle Dubuc, conseillère pédagogique responsable du dossier.

12. Information :

12.1. DEC en pharmacie;

M. Sylvain Riendeau;

M. Sylvain Riendeau nous informe que le nouveau programme d'études collégiales en techniques de pharmacie sera offert dans dix cégeps dès 2021-2022. Le nombre d'autorisations à accorder a été séparé en trois groupes de régions, soit deux autorisations pour Québec et Chaudière-Appalaches, trois autorisations pour Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie et cinq autorisations pour les autres régions. Notre collège n'a pas été retenu.

13. Dépôt :

13.1. Projet de calendrier scolaire 2021-2022;

Le projet de calendrier est déposé.

Le point est à l'ordre du jour de la commission des études du 16 décembre prochain pour avis.

13.2. Bilans 2019-2020 et plans de travail 2020-2021 : (documents joints)

Les bilans et les plans sont déposés.

13.2.1. Internationalisation de la formation (international, interculturel, questions autochtones);

Le service de l'organisation et du cheminement scolaire avait un projet de visite à la Manawan qui a dû être reporté en raison de la COVID-19.

Une représentante du Centre d'amitié autochtone est en lien avec la Vie étudiante.

M. Raphaël Desroches nous présente une résolution adoptée par Syndicat des enseignantes et enseignants du CRLJ : « Que le Syndicat des enseignantes et enseignants du CRLJ demande à la direction du Cégep d'améliorer sa collaboration avec des organismes communautaires locaux qui œuvrent auprès de différentes communautés culturelles, notamment le Centre d'amitié autochtone et le CRÉDIL. »

13.2.2. Recherche;

13.2.3. Centre d'innovation bioalimentaire horticole et environnemental Bio.Enviro.In;

13.2.4. Bibliothèque;

13.2.5. Programme d'accueil et d'insertion professionnelle des nouveaux enseignants et nouvelles enseignantes;

13.2.6. Valorisation de la langue française (aucun document : travaux reportés);

14. Points statutaires :

14.1. Aide à la réussite;

14.1.1. Semaine de la réussite;

Le point est reporté.

14.1.2. Ma réussite à Joliette;

Le point est reporté.

14.1.3. Chantier sur la réussite du MEES.

Le point est reporté.

15. Divers;

Aucun point n'est apporté.

16. Date de la prochaine rencontre;

La prochaine rencontre régulière aura lieu le 16 décembre 2020.

17. Levée de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Céline Dessureault, secrétaire d'assemblée